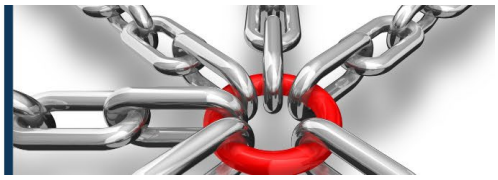

CATÉGORIES

PASSERELLES ARCHITECTURALES OU PONTS PIÉTONNIERS : les projets seront récompensés en fonction de l'expression architecturale de l'ouvrage et du milieu environnant, de l'ingéniosité et de l'originalité.
PONTS : les projets seront récompensés en fonction de l'expression architecturale de l'ouvrage, de l'ingéniosité et de l'originalité. Il faut également tenir compte de facteurs importants, à savoir l'impact environnemental du projet, les avantages de la longueur de la portée et l'amélioration de la durée de vie des composants préfabriqués.
COMMERCIAUX OU RÉSIDENTIELS : L'équipe de projet doit démontrer l'expression architecturale de l'ouvrage, les approches novatrices et/ou les défis techniques qui ont été surmontés.
MONTAGE (INGÉNIOSITÉ - CONSTRUCTIBILITÉ) : L'ingénieur, le fabricant ou le monteur doit décrire l'approche originale adoptée pour mener à terme le projet ou une partie de celui-ci, la créativité et l'innovation déployées pendant la construction, l'ingéniosité ou la méthode de construction, la constructibilité du projet ainsi que les solutions novatrices et créatives mises en œuvre.
INSTITUTIONNELS / INDUSTRIELS : Les projets seront récompensés en fonction de l'efficacité structurelle, de l'expression architecturale, de la fonctionnalité et de l'installation (érection) de la structure.
HORS QUÉBEC (BÂTIMENTS ET PONTS) : La structure doit être fabriquée dans la province et érigée dans n'importe quelle province canadienne et aux États-Unis.
RÉNOVATION / MODERNISATION (RÉAJUSTEMENT): les projets seront récompensés en fonction de l'expression architecturale, de l'ingéniosité des solutions et de l'utilisation de matériaux hybrides, le cas échéant.
JEUNES ARCHITECTES OU INGÉNIEURS : L'architecte ou l'ingénieur doit décrire l'approche originale adoptée pour mener à bien un projet ou une partie d'un projet. Cette personne doit avoir moins de 40 ans le 1er janvier 2022 et agir en tant que praticien principal dans le cadre d'un projet de construction.
ACIER FORMÉ À FROID : Les projets doivent consister en des structures neuves ou rénovées intégrant des produits d'acier formé à froid et seront récompensés en fonction de la créativité dans la conception, de l'innovation technique et de l'excellence dans l'utilisation de l'acier formé à froid.

Pour les catégories « Coup de cœur du jury – Bâtiments » et « Coup de cœur du jury – Ponts », le choix relève uniquement des membres du jury.

Un **COUP DE CŒUR** désigne une structure ou ses éléments qui se distinguent par l'excellence de leur conception ainsi que par leur contribution sociale, architecturale, technique ou technologique. Les projets sont sélectionnés par le jury uniquement parmi les finalistes de toutes les catégories.

Les membres du JURY ont le pouvoir discrétionnaire de classer les projets inscrits dans une catégorie différente en fonction des renseignements fournis par les parties qui les ont inscrits. Les équipes de ces projets seront mises au courant du changement et auront la possibilité de retirer le projet du concours.

Les membres du jury seront choisis parmi des architectes, des ingénieurs en structure, des universitaires, des médias, des associations ou autres, liés à la construction, qui n'ont pas participé aux projets présentés au concours.

Les décisions du JURY sont définitives.